



## Action contre le notaire dans un achat de maison

Par **marie gillet**, le **02/11/2018** à **15:06**

ai vendu la maison de mon père sise sur une parcelle.  
j avais un autre parcelle voisine de a parcele que ma tante  
m avait donnée. cette parcelle avait un portail mais le bornage a fait apparaître que le portail  
était sur la parcelle de on père . j avais trouvé des papiers de faille qui montrait le contraire.le  
géometre a refusé de les prendre en compte.le notaire m a insisté à accepter un arrangement  
. j ai du signé car le compromis ne protégeai le vendeur.  
apres de recherche auprès de la publicitaire immobiliere qui m adonné les references des  
actes concernant les terrains.  
j ai demandé à ce notaire ces actes .il les avait et m avait dit qu il ne les avait pas lors de la  
vente .j ai envoyé les actes par recommandé les actes au géometre en juillet et octobre  
depuis pas de nouvelle.  
que dois je faire..  
y a t il une action à mener contre le notaire

**les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent  
comporter des formules de politesse comme bonjour et merci !!!**

Par **Visiteur**, le **02/11/2018** à **21:50**

BONJOUR  
Sur ce site, les formules de politesse sont de mise.

Par **marie gillet**, le **02/11/2018** à **22:00**

désolée  
Je vous prie de m accepter mes excuses